

**Séjour Madrid - Espagne
du 9 au 13 octobre 2023**

ARTICLE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Etablissement demandeur

Lycée Charles de Gaulle
23 avenue Paul Cézanne
56000 VANNES
02 97 40 30 22

1.2 Représentant légal

Madame Catherine PENVERN – Proviseure du lycée

1.3 Personne responsable du suivi du dossier

M. Patrick Dorp - Gestionnaire

1.4 Date d'envoi de l'avis à la publication

3 mai 2023

1.5 Date limite de remises des offres

24 mai 2023

ARTICLE 2 – OBJET DU DEVIS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Objet du devis

Séjour à Madrid en Espagne

2.2 Classification des produits

Services

2.3 Type de devis

Achat de prestation

2.4 Type de procédure

Devis

2.5 Décomposition en lot

La demande de devis comporte un lot unique

2.6 Délai d'exécution et de validité des offres

Octobre 2023

ARTICLE 3 – LIVRAISONS et GARANTIES

4.1 Livraison

Les services et prestations sur place devront correspondre exactement à ceux proposés dans l'offre.

4.2 Garanties

Une assurance annulation sera proposée en option dans l'offre. Si cette option est retenue, cette annulation pourra être mise en œuvre sur notification du chef d'établissement.

ARTICLE 4 – FACTURATION – UNITE MONETAIRE

5.1 L'offre présentée sera facturée en euros.

Pour l'ensemble du devis, l'unité monétaire est l'euro. Les modalités de facturation seront conformes à la circulaire n° 97-193 du 11/09/1997.

Le prix est définitif et ne pourra être revu à la hausse.

5.2 Le règlement sera effectué par mandat administratif après production de la facture.

ARTICLE 5 – AVANCE

Des acomptes pourront être versés en fonction d'un calendrier précis.

ARTICLE 6 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du Lycée Charles de Gaulle à Vannes.

ARTICLE 7 – PRESENTATION DE L'OFFRE

Les candidats devront joindre à l'offre les justifications suivantes :

- Certificats de conformité à des spécifications ou des normes
- RIB avec codes IBAN et BIC
- Le cas échéant, pouvoir du/des signataires
- Les documents demandés dans le CCTP

Rédaction de l'offre – représentativité du signataire de l'offre

- Les offres devront être rédigées en langue française ainsi que tous les documents contractuels
- L'offre devra émaner du candidat ou d'une personne habilitée à engager le candidat

ARTICLE 8 – DEPOT DES OFFRES

Modalités de dépôt des offres :

L'offre devra être transmise sur le site où est diffusée la demande de devis : mapa.aji-france.com pour le 24 mai 2023 au plus tard.

ARTICLE 9 – EXAMEN DES OFFRES

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Qualité des prestations : 40%

Prix : 40%

Qualité des services associés : 10%

La qualité du dossier présenté : 10%

Le choix du prestataire retenu se fera fin mai 2023.

Renseignements

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès du gestionnaire au 02 97 40 30 22 ou gestion.0561627p@ac-rennes.fr